

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai, sur convocation adressée le 13 mai 2025, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Bailleau-le-Pin sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : John BILLARD, Hervé BUISSON, Emilie BOUNOUANE, Vincent CARNIS, Michèle CAT, Olivier DANIEL, Frédéric DELESTRE, Michelle ELLEAUME, Joël FAUQUET, Marie-Claude FRANCOIS, Jean-Claude FRIESSE, David GALLOU (suppléant de François GOBLET), Pierre GIGOU, Sylvie GAREL, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Laurence HUARD, Gérard HUET, Jacky HULINE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jacques MAUPU, Eric MEUNIER, Jérôme MEUNIER, Jocelyne MENAGER, Mélanie MOURANT-PERINO, Josette MOUTON, Richard PEPIN, Jean-Pierre POIRIER, Michel QUENTIN, Pascal RIOLET, Pierrette SALMON, Philippe SCHMIT, Bruno TARANNE, Véronique THIBOUST

Pouvoirs : de Bernard PUYENCHET à Marie-Claude FRANCOIS, Agnès PENFORNIS à Emilie BOUNOUANE, Eric BRULE à Michel QUENTIN, Philippe FORGE à Pierre GIGOU, Patrick LAGE à Jean-Claude FRIESSE, Marie-Paule DOS REIS à Hervé BUISSON, Bertrand DE LACHEISSERIE à Jean-Pierre POIRIER, Claude FERET à Olivier DANIEL, Laure DE LA RAUDIÈRE à Philippe SCHMIT, Philippe MORELLE à Frédéric DELESTRE, Marie-Anne CHENESSEAU à Pascal RIOLET, Christine DAMAS à Richard PEPIN, Ingrid HEURTAULT à Martial LOCHON

Absents : Pascal AUBRY, Bruno BLANCHARD, Rebecca BRUNET, Jean-Luc JULIEN, Patrick PETREMENT

Nombre de conseillers en exercice : 55

Secrétaire de séance : Martial LOCHON

Nombre de conseillers présents : 37

Nombre de conseillers votants : 50

DELIBERATION N°2025-128 AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LA COMMUNE DE COURVILLE-SUR-EURE

À la suite de la prise de compétence de l'Assainissement Collectif par la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche au 1^{er} janvier 2025, le contrat de délégation de service public existant entre la commune de Courville-sur-Eure et la société STGS pour l'exploitation des eaux usées doit lui être transféré.

Cependant, ce contrat concernait à la fois l'exploitation du service public d'assainissement collectif des eaux usées et du service public administratif des eaux pluviales urbaines.

La gestion des eaux pluviales urbaines restant de la compétence de la Commune, il convient de définir les modalités de scission du dit contrat pour permettre son exécution pour le compte de la Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025
Publication : 22/05/2025

de Communes Entre Beauce et Perche s'agissant des eaux usées, et de la Commune de Courville-sur-Eure s'agissant des eaux pluviales.

Dans ce cadre, il est proposé un avenant tripartite, joint à la présente délibération, qui définit les devoirs et obligations respectifs entre chacun des signataires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** l'avenant n°1 au contrat de concession du service public d'assainissement collectif sur la commune de Courville-sur-Eure
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant ainsi que tous documents s'y rapportant.

Rendu exécutoire compte tenu :
De la réception en Préfecture le
Et de la publication du

Pour extrait, certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT



Le secrétaire de séance
Martial LOCHON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025
Publication : 22/05/2025